



59^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

27 – 28 OCTOBRE 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Championnat de France des Rallyes

Trophée Promotion Michelin

Championnat de France des Rallyes Team

Championnat de France des Rallyes Junior

Championnat de France des Rallyes Féminin

Challenge Occitanie Rouergue Cévennes GT2I

Coupe de France des Rallyes Coefficient 4

Championnat de la Ligue du Sport Automobile

Occitanie Méditerranée

Trophée Jean-Louis GOUR

S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TOUTES LES INFOS SUR LE RALLYE & SON DEROULEMENT :

- Le présent règlement
- La liste des engagés
- Les confirmations d'engagements
- La Liste numérotée
- Les horaires de convocations
- Les classements
- Les divers renseignements concernant les équipages

Paraitront sur le site internet officiel : www.asaherault.fr

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault remercie les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide efficace à l'organisation du 59^{ème} Critérium des Cévennes.

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault tient également à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribués efficacement à l'organisation du 59^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES :

Mr Pierre POUËSSEL	Préfet de l'Hérault
Mr Didier LAUGA	Préfet du Gard
Mme Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Mr Gilles BERNARD	Sous-préfet du Vigan
Mr Régis BOUAD	Président du Conseil Départemental du Gard
Mr Kléber MESQUIDA	Président du Conseil Départemental du Hérault
Mr Philippe SAUREL	Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier
Mr Roland CANAYER	Président de la Communauté des Communes du Pays Viganais
Mr Jacques RIGAUD	Président de la C.des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Mr Martin DELORD	Président de la Communauté des Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires-Conseiller départemental du Vigan-Maire de Lanuéjols
Mr Olivier GAILLARD	Président de la Communauté des Communes Piémont Cévenol-Député du Gard
Mme Marie-Béatrice TONNANY	Commandant le Groupement de Gendarmerie du Vigan
Mr Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
Mr Samuel TEISSIER	Trésorier de la F.F.S.A.
	Président de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée
Mr Jacques REGIS	Président Délégué de la Ligue Occitanie Méditerranée
Mr Bernard DEMEZOIS	Vice Président de la FFSA-Président de la Commission du Championnat de France des Rallyes
Mr Rémi TOSELLO	Président Délégué de la F.F.S.A.–Président de la Commission des Rallyes VHC
Mr Gérard FOURNIER	Président du Comité d'Organisation du 44 ^{ème} Rallye Aveyron-Rouergue-Occitanie

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes Traversées :

Mesdames :

Françoise JUTTEAU	Maire de SAINT MARTIAL
Marie-Renée LAURENT	Maire d'AUMESSAS

Messieurs :

Hubert BARBADO	Maire d'AVEZE
Régis BAYLE	Maire d'ARRIGAS
Daniel CARRIERE	Maire de MONDARDIER
Patrick DARCOT	Maire de SAINT BRESSON
Jean-Michel DERICK	Maire de MARS
Eric DOULCIER	Maire de LE VIGAN
Jérôme FESQUET	Maire de NOTRE DAME DE LA ROUVIERE
Thierry FINIELS	Maire de ROQUEDUR
Michel FRATISSIER	Maire de GANGES
Jean-Louis LAGARDE	Maire de LA CADIERE
Francis MAURIN	Maire de LES PLANTIERS
Jérôme MORALI	Maire de SUMENE
Bruno OLIVIERI	Maire de SAINT HIPPOLYTE DU FORT
Jean-Claude RODRIGUEZ	Maire de BRISSAC
Gérard SEVERAC	Maire de POMMIERS
Thomas VIDAL	Maire de VALLERAUGUE

Mr Jean-Luc MEISSONNIER	Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole Délégué à la Commission Sports et Traditions Sportives
Mr Stéphane MALLET	Vice Président de Communauté de Communes du Pays Viganais-Délégué aux Sports
Mr Fabien ABER	Maire-Adjoint Ville de MONTPELLIER, Délégué à la Jeunesse et aux Sports
Mr Alexandre COZZA	Maire Adjoint Ville LE VIGAN
Mr Christian LANGET	Maire Adjoint Ville LE VIGAN
Mr Guy GARCIN	Maire Adjoint Ville de SAINT HIPOOLYTE DU FORT
Mr Alain PEREZ	Proviseur du Lycée Pierre Mendès France – MONTPELLIER
Mr Fabien LOPEZ	Directeur du Circuit de KARTIX
Mr Georges ELNECAVE	Responsable du Service Police Municipale – Ville de MONTPELLIER
Mr Mathieu ANGLADE	Directeur des Sports Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée
Mr Thierry GUITTET	Directeur des Sports Montpellier – Méditerranée – Métropole
Mme Geneviève CHABBERT	Directrice des Sports – Ville de MONTPELLIER
Mr Alexandre MARTY	Service des Sports – Ville de MONTPELLIER
Mr Vincent RODRIGUEZ	Directeur d'Agence France Bleu Hérault
Mr Richard THIERY	Directeur Général GT2I
Mr Laurent BAUMEL	Service des sports - FR3 – Languedoc Roussillon

SOMMAIRE

	PAGES
REMERCIEMENTS	2
INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES	4-5
PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE	6-7
ARTICLE 1P – ORGANISATION	8-12
ARTICLE 2P – ASSURANCES	12
ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES	12-14
Article 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS	14-16
ARTICLE 5P – PUBLICITE	16
ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES	17-18
ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE	18-20
ARTICLE 8P – RECLAMATIONS – APPELS	20
ARTICLE 9P – CLASSEMENTS	20
ARTICLE 10P - PRIX	21

• SECRETARIAT du RALLYE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Résidence le Rimbaud Bat A – 577, Avenue LOUIS RAVAS
34080 – MONTPELLIER
Tél. : 04.67.61.00.99
asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.fr

• MISE à DISPOSITION du ROAD-BOOK– VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES - REMISE du TRACKING – OPERATIONS PROMOTIONNELLES

KARTIX PARC

Les Peras des Caizergues
34190 - BRISSAC
Tél. : 04 67 73 75 00 -- Fax: 04 67 47 64 91.
E-mail: kartix@kartix-parc.com

• BASE d'ESSAI

Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (au nord de Montpellier entre St Mathieu de Tréviers et Sommières).

• ACCUEIL OFFICIELS et COMMISSAIRES – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES – VERIFICATIONS TECHNIQUES – REMISE DU BRIEFING ECRIT et AUTRES DOCUMENTS – ACCUEIL PRESSE ET ACCREDITATIONS – CONFERENCE DE PRESSE

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE

380, rue du Mas de Brousse
34000 – MONTPELLIER

• P.C. RALLYE - INFORMATIQUE-CLASSEMENTS – SALLE DE PRESSE

MAISON de la COMMUNAUTE des COMMUNES du PAYS VIGANAIS

3, avenue Sergent Triaire
30120 – LE VIGAN

• PODIUM DEPART et ARRIVEE - REMISE des PRIX – VILLAGE PARTENAIRES – PRESENTATION des EQUIPAGES et SEANCE de DEDICACES – SALLE de PRESSE ANNEXE (sam 28/10, après-midi)

ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

(Près de la Place de la Comédie – Montpellier Centre)
34000 – MONTPELLIER

• REUNIONS COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1^{ère} Reunion : LYCEE PIERRE MENDES France - MONTPELLIER
Réunions suivantes : P.C. RALLYE - LE VIGAN
Réunion finale : Pré-Esplanade CHARLES DE GAULLE - MONTPELLIER

• **ARRIVEE de la 1^{ère} ETAPE**

MAIRIE du VIGAN

Place Quatrefages de la Roquette
34190 - GANGES

• **PARCS D'ASSISTANCE**

Parkings Centre Ville

34170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

• **REFUELING**

Pompe à Essence Super U

30120 - LE VIGAN

Près parking des anciens abattoirs (face à Super U)

30120 – LE VIGAN

• **PARC REMORQUES OBLIGATOIRE**

PAE les BATAILLES (Face à Atelier Chazel Technologie)

Route de Sauve

34170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

• **PARKING ATTENTE VOITURES DE COMPETITION**

DOMAINE de GRAMMONT

Avenue Albert Einstein

34000 - MONTPELLIER

• **TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIEL**

-LYCEE PIERRE MENDES FRANCE MONTPELLIER (Vendredi 27 Octobre 2017, jusqu'à 14h)

-P.C. du Rallye – Maison de la Communauté des Communes du Pays Viganais
(Vendredi 27 Octobre 2017 à partir de 17 H et Samedi 28 Octobre 2017 jusqu'à 17 H)

-Esplanade Charles de Gaulle – MONTPELLIER
(Vendredi 27 Octobre 2017 de 14 H à 17 H et Samedi 28 Octobre 2017 à partir 17 H)

Des panneaux ou écrans d'informations seront en place :

Parc Assitance Saint Hippolyte du Fort – Mairie du VIGAN - Mairie de Ganges (VHC)

• **VERIFICATIONS FINALES**

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE, MONTPELLIER

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d’Affichage).

PRELIMINAIRE RALLYE

Lundi 28 Août 2017	12h00	Parution du règlement, et ouverture des Engagements www.asaherault.fr
Lundi 9 Octobre 2017	00h00	Fin de priorité pour les engagements des concurrents inscrits au Championnat de France et/ou au Trophée Michelin
Lundi 16 Octobre 2017	00h00	Clôture des Engagements (cachet de la poste faisant foi)
Vendredi 20 Octobre 2017	15h00	Publication de la liste des engagés (des numéros de course) des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques sur www.asaherault.fr

RECONNAISSANCES

Samedi 21 Octobre 2017	08h30-12h30	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc et vérifications administratives obligatoires, remise du tracking
	09h00-19h00	Reconnaitances 1 ^{ère} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
Dimanche 22 Octobre 2017	09h00-19h00	Reconnaitances 1 ^{ère} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
Mercredi 25 Octobre 2017	08h30-12h30	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc et vérifications administratives obligatoires, remise du tracking
	09h00-19h00	Reconnaitances 2 ^{ème} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
Jeudi 26 Octobre 2017	07h00-15h00	Reconnaitances 2 ^{ème} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»

BASE D’ESSAI

Jeudi 26 Octobre 2017	15h00-19h00	Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel Cf. article 7.5.20 P
-----------------------	-------------	--

DEROULEMENT DU RALLYE

Jeudi 26 Octobre 2017	14h00-21h00	Parking Stockage d'attente Voitures de Competition Domaine de Grammont – Montpellier (Cf Art.7P)
Jeudi 26 Octobre 2017	15h00	Ouverture du Parc Assistance - St Hippolyte du Fort
Vendredi 27 Octobre 2017	08h15-13h00	Vérifications administratives complémentaires (selon heure de convocation, cf. www.asaherault.fr) et remise du briefing écrit Lycée Pierre Mendès France Montpellier (LPMF)
	08h30-13h15	Vérifications techniques obligatoires selon heure de convocation. cf. www.asaherault.fr) - LPMF Montpellier
	08h30-13h15	Pesée libre des voitures
	09h15-13h45	Mise en Parc Fermé de départ à l'issue des vérifications techniques Esplanade Charles de Gaulle (près Comédie) Montpellier
	10h30	1ère Réunion Collège des Commissaires Sportifs – LPMF Montpellier
	11h00	Conférence de presse suivi du Tirage au sort du Trophée Michelin – LPMF Montpellier
	11H30	Briefing des Véhicules d'Encadrement – LPMF – Montpellier
	14h00	Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} Etape – LPMF Montpellier
	15h00	Briefing de la Direction de Course – P.C. Rallye - Maison de la Communauté de Communes Pays Viganais – Le Vigan
	15h05	Départ 1ère Etape – (1ère Voiture VHC) Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier
	20h36	Arrivée 1ère Etape – Mairie du VIGAN Place Quatrefages de la Roquette Le Vigan
	22h30	2 ^{ème} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs – P.C. Rallye Le Vigan
	23h00	Publication du classement partiel à l'issue de l'E.S. 2 et de l'ordre et heures de départ de la 2ème Etape – P.C. Rallye Le Vigan
Samedi 28 Octobre 2017	07h40	Départ 2ème Etape - (1ère Voiture VHC) Mairie du VIGAN Place Quatrefages de la Roquette – Le Vigan
	18H41	Arrivée 2ème Etape (CH 9A) – Esplanade - Montpellier Parc de Repositionnement Podium – Remise des prix
	19h15	3 ^{ème} Reunion du Collège des Commissaires Sportifs (près Esplanade Montpellier) Vérifications Finales LPMF – Montpellier Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 27 Octobre au 28 Octobre 2017, en qualité d'organisateur administratif et technique, et avec le concours de la REGION OCCITANIE - MIDI-PYRENEES, de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, du DEPARTEMENT DU GARD, des COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, CEVENNES GANGEOISES & SUMENOISES, CAUSSES-AIGOUAL-DEVENNES-TERRES SOLIDAIRES et des Villes de MONTPELLIER, du VIGAN, de GANGES, SAINT HYPPOLYTE, et de toutes les communes traversées, un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

59^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

Ce rallye sera doublé par un rallye VHC dénommé

9^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC support de la FINALE DE LA COUPE DE FRANCE VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le **21 / 07 / 2017** et enregistré sous le numéro **R12/17**. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation **N° 779 en date du 22 / 08 / 2017**

Comite d'Organisation

Président : Alain SZAFARCYK

Membres : G. BASCOUL, M. BASCOUL, C. BELCHI, P. BERGEAULT, A. BOEGLI, G. BONNAFOUS, J.P. BONNECAZE, J. BOISSIER, JL BORDONADO, F. CABAS, P. CAUVY, R. CLOS, T. G. DAGAND, JM DEPOND, P. GAZAN, S. GIRGENTI, M. IGLESIAS, A. JOFFRE, M. LACRUZ, A. LASSERE, M. LAUSSEL, J. MARAINE, F. MICALET, J.L. NEGRE, J. NORTES, F. OTALORA, F. PELADAN, F. POLLANO, F. PRADEILLES, I. PRISTCHEPA, P. QUATREFAGES, P. RASPAUD, R. RODRIGUEZ, C. SIDOBRE, B. TREMOULET.

Permanence – Secrétariat du Rallye

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34080 MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asaherault.fr

Organisateur Technique

Organisateur Technique : A.S.A. HERAULT

1.1p – OFFICIELS

Structure F.F.S.A. Championnat de France

Président de la Commission	:	Bernard DEMEUZOIS	1985-0410
Coordinateur Championnat de France	:	Philippe SOULET	42240-1499
Attachée de Presse	:	Flora FORNASARI	245614-1499

Observateur F.F.S.A.

Observateur	:	Gérard PLISSON	12983-0410
Chauffeur	:	Robert CLOS	6055-0804

Collège des Commissaires Sportifs

Président	:	Jean-Claude CRESP	26-0706
Membres	:	Hervé ORSINI	010163/CS07 ACM/FIA
		Fabien ZYCH	4626-0515
Secrétaire	:	Fabien ZYCH	4626-0515

Direction de Course

Directeur de Course	:	Patrick BOUTEILLER	128253-0811
Directeur de Course Adjoint	:	Michel LAROULANDIE	8495-1714
Directeur de Course Chargé Rallye 2	:	Michel LAROULANDIE	8495-1714 :
Directeur de Course VHC	:	Robert GALLI	9206-0745
Adjoints à la Direction de Course	:	Robert GALLI	9206-0745

	Nathalie CHANTAGREL	9549-0801
	Sylvie ZYCH	3416-0515
Secrétaire	Guy BASCOUL	149758-0808
Directeurs de Course Délégués ES	Carmen BELCHI	8747-0804
	Marc CIER	2942-0706
	Christian COULET	3650-0712
	Serge FREVILLE	27121-0419
Directeurs de Course Délégués Inter Sécurité ES	Thierry HAMONIC	31600-0745
	Jean-Luc DEVRIESE	37766-0816 66
	Jack BAFFALIE	125921-0806
	Sylvie MONTET	205244-0508
	André GUIBLAIN	7081-0418
	Jean-Charles GASPERINI	107100-0756
Directeurs de Course Adjoint Véhicule BBR	Pascal BATTE	28230-0805
	Jannick DAUBIGNE	6560-1504
Directeurs de Course Véhicule DAMIER	Nicole FOREST	1882-1614
	Alain BASTID	155491-0808
Directeur de Course Ajoint Parc Assitance	Thierry GRAUBY	163786-08141
<u>Médecin Chef</u>		
Médecin	Michel ROMIEU	9031-0803
<u>Gestion Opérationnelle des Moyens de Secours</u>	Jacques BOISSIER	
<u>Responsable Camions dépannage</u>	André BOEGLI	
<u>Géolocalisation</u>	VDS Racing	
<u>Liaisons radios</u>	LVMC : Claude PERETTI	
<u>Contrôle Radio</u>	ASAH : Serge GIRGENTI	
<u>Responsable Téléphonie</u>	Patrick QUATREFAGES	
	Fabrice POLLANO	
<u>Informatique / classements</u>	Patrick SOFT	
<u>Organisateur Technique</u>	Bernard TREMOULET	
<u>RTS</u>	Bernard TREMOULET	
	Pierre GAZAN	
<u>Dossier Sécurité Préfecture / Dossier Organisation</u>	Alain SZAFARCZYK– Pierre GAZAN-	
	Yvan PRISTCHEPA– Bernard TREMOULET	
	Jean-Michel DEPONDT – Michèle BASCOUL	
	Jacques BOISSIER	
<u>Véhicules d'Encadrements</u>		
Véhicule Organisation	José NORTES – Paulette CAUVY	
Véhicule Autorités	Bernard TREMOULET / Yvan PRISTCHEPA	
Véhicule Sécurité Public 1	Jean-Michel DEPONDT / Valérie LÉBOUCHER	
Véhicule Sécurité Public 2	Fabien PELADAN / Fabrice POLLANO	
Véhicule Observateur FFSA	Robert CLOS	
Véhicules Infos FFSA	Michel BATHELOT	
Véhicule Infos ASA HERAULT	Franck MICALET / Patrick BERGEAULT	
<u>Véhicules Promotion</u>	Jean-Louis BESNARD	
	Max PORTALES	
	José-Louis BORDONADO	
	Franck ARBOUX	
<u>Chargés des Relations avec les Concurrents</u>		
Responsable	Jean-François LIENERE	195206-14/38
	Gérard DURAND	13816-08/09

Valérie GINIER 174698-08/05
Françoise FREVILLE 111134-04/14

Engagements et Vérifications Administratives

Gestion des engagements : Franck MICALET - Marine LACRUZ
Pré-numérotation Liste des engagés : Marine LACRUZ
Responsable des Vérifications Administratives : Franck MICALET
Vérifications Administratives Lycée PMF : Maryse LAUSSEL-Martine AUTHEBON
Evelyne ROLLAND- Antonia DURAND
Serge GIRGENTI – Frédéric TORRES

Juges de fait

: Magali VIDAL 179595-0809-Michel CAMMAN 1465-0816
Alain GUIN 3420-0701-Claude COURET 5368-0701

Et tous les officiels du Rallye à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs

Commissaires Techniques

Responsable Délégué Technique FFSA : Christian BONIN 1188-0318
Membres : Jean-Pierre ROLLAND 2694-0805
Michel MOLINES 9502-0801
Christian ROCCA 7944-0804
Cédric GINIER 28482-0805
Christophe NATEWAJKO 43054-0806
Jean-Claude MARTY 32003-0806

Responsable délégué Technique CFR Junior 2017 : Robert VOISIN 7618-0515
Délégué Adjoint Technique CFR Junior 2017 : Laurent QUERY 212893-0412

Presse

Attaché de Presse (FFSA) : Clément RULLIERE 245679-0990
Responsable des Relations avec la Presse : Jacques FURET 223132-0899
Gestion Site Internet ASAH : Marine LACRUZ 205815-0804
Speaker FFSA : Philippe SOING 6302-1502
Speaker ASA Hérault : Vincent DOUGADOS

Chargés des Relations avec les Officiels

: Michèle BASCOUL
Guy BASCOUL

Secrétaire de meeting

: Michèle BASCOUL

Chargée des Relations avec les Commissaires

: Paulette CAUVY

Chargées de la vérification des carnets de bord

Responsable : Françoise FREVILLE 111134-0414
Valérie GINIER 174698-00805

Chargés du Contrôle des publicités

Responsable : Françoise FREVILLE 111134-0414
Alain BASTID 155491-0808

Opérations promotionnelles

: Jean-Michel DEPONDT
Franck CABAS

Responsable Matériel

Responsable des véhicules d'encadrements

Responsable Signalétique

Logistique publicitaire

Responsable

: José NORTES
José-Luis BORDONADO
Patrick BERGEAULT
Guy BONNAFOUS
Raymond RODRIGUEZ

<u>Sites de Montpellier Esplanade</u>	Responsable	:	Pierre GAZAN Alain LASSERRE Firmin PRADEILLES
<u>Responsables Remises des Prix</u>		:	Jean-Louis NEGRE-Franck CABAS-Franck MICALET
<u>Podium</u>		:	Bernard TREMOULET Jean-Michel DEPONDT
<u>Responsables site Lycée Pierre Mendès-France</u>		:	Franck MICALET José NORTES
<u>Responsables Equipes Implantation E.S.& Balisage</u>			
	Base d'Essais	:	Bernard TREMOULET
	ES 1-4-8	:	Fabien PELADAN
	ES 2-5-9	:	Fabien OTALORA – Michel IGLESIAS
	ES 3-7	:	Claude SIDOBRE
	E.S. 6	:	Patrice RASPAUD
<u>Responsable site Le Vigan</u>		:	André JOFFRE (Team Auto Viganais)
<u>Responsable Refueling Le Vigan</u>		:	Thierry LEFOLL 58387-0809
<u>Responsable site de Ganges</u>		:	Joël MARAINE
<u>Responsable Technique Site de Ganges</u>		:	Thierry LEFOLL 58387-0809
<u>Responsables site de Kartix</u>			
	Organisation- Logistique	:	Patrice RASPAUD
	Opérations Promotionnelles/Gestion VIP	:	Franck CABAS
<u>Responsables Parc Assistance St Hippo</u>		:	Thierry GRAUBY 163786-0811 Delphine GRAUBY 163789-0812
<u>Responsables du Road Book</u>		:	Robert CLOS Ivan PRISTCHEPA
<u>Responsable des Reconnaissances</u>		:	Carmen BELCHI
<u>Hebergement / Restauration</u>		:	Jean Louis NEGRE Gilbert DAGAND

1.2p ELIGIBILITE

Le **59^{ème} Critérium des Cévennes** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- Le Championnat de France des Rallyes Team,
- Le Championnat de France des Rallyes Junior
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,
- Le Challenge Occitanie Rouergue Cévennes GT2I
- La Coupe de France des Rallyes, coefficient 4
- Les Championnats 2017 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le Trophée Jean-Louis GOUR

REGLEMENT PARTICULIER	59^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	11/21
------------------------------	--	-------------------	--------------

1.3p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site www.asaherault.fr pour confirmation de leur engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, qui se dérouleront le Vendredi 27 Octobre 2017. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1p Des vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la remise du road-book Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, divers documents ainsi qu'un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (cables, antennes, etc ..).

1.3.3p Les vérifications administratives complémentaires et les vérifications techniques auront lieu au Lycée PIERRE MENDES France suivant l'heure de convocation précisée sur le site www.asaherault.fr

A l'issue des vérifications, les voitures se rendront en convoi au Parc Fermé de départ : 15 à 20 voitures escortées par des motards de la Police Municipale, selon un trajet obligatoire depuis le Lycée jusqu'au Parc Fermé.

1.3.12p Les vérifications techniques finales seront effectuées le Samedi 28 octobre 2017, immédiatement après l'arrivée dans les locaux du Lycée PIERRE MENDES FRANCE.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2017

IMPORTANT : Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants au Rallye. Ils ne sont pas couverts par l'assurance R.C. de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5.p Toute personne qui désire participer au 59ème Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **Lundi 16 octobre 2017, minuit** :

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34 080 MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – Site : www.asaherault@fr

Les concurrents inscrits au CF / Trophée Michelin ou à une coupe marque bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **lundi 9 octobre 2017 minuit**.

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote.

En même temps que leur bulletin d'engagement, les équipages devront remplir :

- un formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.

-un formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances

-un formulaire pour l'identification des ouvriers pour les concurrents concernés

3.1.10p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre maximum des engagés est fixé à 140 voitures. Au delà, une liste d'attente pourra être établie en complément de la liste initiale en fonction du nombre de voitures engagées dans le Critérium des Cévennes V.H.C. (200 voitures sur l'ensemble des rallyes).

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	12/21
-----------------------	--	------------	-------

3.1.11p DROIT D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- Droits normaux : **1000 € + 50 € pour le système de géo localisation** sauf :
 - Equipage inscrit au Championnat de France Junior : **900 € + 50 € pour le système géo localisation**
 - Equipage 100% ASA Hérault : **900 € + 50€ pour le système de géo localisation** (sauf ceux engagés au CFR et/ou Promotion ou Team)

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs. La majoration applicable sera exigée immédiatement si l'absence de la publicité facultative est constatée au cours du rallye.

3.1.12p

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque sera mis en banque à la clôture des engagements.

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye (Jeudi 19 Octobre 2017).
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Jeudi 26 Octobre 2017.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 26 Octobre 2017.

L'A.S.A. Hérault se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à motiver son refus.

3.2p EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2017

De part leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au Rallye et à les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce Rallye.

3.2.9p

Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book, et délimitées par les panneaux spécifiques.

3.2.10p

Tous les concurrents, pilotes, ouvreurs et officiels du rallye devront obligatoirement être en possession et titulaires, et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3.1p ORDRE DE DEPARTS

Conforme au Règlement Standard et au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2017

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

-les pilotes inscrits au C.F.R. et/ou au Trophée Promotion

-les pilotes prioritaires (F.I.A et F.F.S.A.) ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes et Trophées.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes 2017.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Le 59^{ème} Critérium des Cévennes partira 20 mn après la dernière voiture du 9^{ème} Critérium des Cévennes VHC support de la Finale de la Coupe de France.

3.3.2p RECLASSEMENT

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire, hors pénalités, de la dernière ES courue de la 1^{ère} Etape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.2017.

Article 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISEES

Celles en conformité au règlement standard et du Championnat de France des rallyes FFSA 2017

4.1.2p VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur.

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

4.2p PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes .et règlement du Championnat de France des rallyes 2017

4.3p ASSISTANCE

4.3.2.1p PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2017

**Les différents sites du Parc d'Assistance de ST Hippolyte du Fort seront accessibles
dès le Jeudi 26 Octobre 2017 à 15 H 00.**

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	14/21
-----------------------	--	------------	-------

L'entrée dans le parc d'assistance est strictement réglementée : les modalités seront précisés dans un document distribué à l'occasion de la remise des Road - Books. Une plaque d'assistance sera fournie à chaque équipage.

Important : Un autocollant pare-brise « Navette Parc Assistance » (**un par concurrent, distribué au moment des vérifications administratives**) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement des différentes places du Parc d'Assistance..

Des plaques d'assistance supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve de respecter la surface autorisée pour le stationnement de chaque équipage ou team à l'intérieur du parc d'assistance, aux tarifs suivants : plaque supplémentaire : 180 € TTC (4 maximum).

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 60 m² pour une voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaitent se regrouper.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 9.60€ TTC le m², à régler au plus tard au moment des vérifications administratives.

Les structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 27 octobre à 15 H 00.

Seul le catering destiné aux teams est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'avec l'accord de l'organisation.

4.3.2.2p ZONE DE RAVITAILLEMENT

Pour les concurrents utilisant des carburants de commerce, un ravitaillement sera autorisé à la station service SUPER U Le Vigan (située sur le parcours et indiquée sur le road-book comme « station autorisée »).

Uniquement pour les concurrents ne roulant pas avec du carburant du commerce, une zone de ravitaillement est prévue le Samedi 28 Octobre 2017 à Le Vigan Place des anciens abattoirs (face à Super U).

Dans cette zone, englobant la station Super U et la place des anciens abattoirs, toute forme d'assistance est interdite sauf le ravitaillement en carburant de la voiture. L'accès à cette zone ne sera autorisée qu'aux membres de chaque team porteurs du badge spécifique refueling. Deux badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives. Les bidons devront être obligatoirement en fer (jerrican en plastique interdit).

Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe de la station Super U. Des juges de faits seront présents pour le contrôle des opérations.

4.3.2.3p PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des différents parking d'assistance).

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 Euros.

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

REGLEMENT PARTICULIER	59^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	15/21
------------------------------	--	-------------------	--------------

4.4p GEOLOCALISATION

Cf. ART 4.4 règlement CFR 2017

La géo localisation est obligatoire dès les reconnaissances

4.6p IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (Décret N°2012-312 du 05/03/2012 qui modifie l'Article R411-29 du Code de la route et arrêtés du 14 Mars 2012 et du 28 Mars 2012) et au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2017.

Le numéro d'identification sera attribué par l'organisateur en temps que numéro de course. **Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.**

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'Art. R322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées soit occultées.

En conséquence chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions énumérées au sein de l'Art.4.6, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

4.7p CAMERA ET APPAREILS DE PRISE DE VUES

Voir règlement standard des rallyes FFSA 2017

4.8p EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect avant le départ : mise en conformité.

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2017.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

En plus des numéros de course présents sur les deux panneaux de portière, les concurrents recevront un jeu de 2 numéros (hauteur 22 cm) de couleur orange à apposer obligatoirement sur la partie supérieure de chaque vitre latérale arrière (droite et gauche).

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	16/21
-----------------------	--	------------	-------

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

Le 59e Critérium des Cévennes représente un parcours total de 556,3 kms et comporte 9 épreuves spéciales, dont 5 E.S. différentes, d'un total de 177,8 km. Il est divisé en 3 sections et 2 étapes. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 27	SAMEDI 28
1 – 4 - 8	ST MARTIAL – LES PLANTIERS - VALLERAUGUE	30,9 km	1 fois	2 fois
2	ARRIGAS - MARS	12,9 km	1 fois	
3 - 7	LA CADIERE – SUMENE	12,7 km		2 fois
5 - 9	CC PAYS VIGANAIS, LE VIGAN – POMMIERS	22,7 km		2 fois
6	KARTIX	1,4 km		1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	43,8 km	131,3 km	175,1 km
ETAPE 2	134 km	247,2 km	381,2 km
TOTAL RALLYE	177,8 km	378,5 km	556,3 km

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes 2017

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (Road Book) sera distribué au équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €.

PLANNING DES RECONNAISSANCES :

N° E.S.	NOMS DES SPECIALES	SESSION 1		SESSION 2	
		SAMEDI 21	DIMANCHE 22	MERCREDI 25	JEUDI 26
1 – 4 - 8	ST MARTIAL-LES PLANTIERS-VALLERAUGUE	9 h / 20 h	NON	9 h / 20 h	NON
2	ARRIGAS - MARS	NON	9 h / 19 h	NON	7 h / 15 h
3 - 7	LA CADIERE– SUMENE E.S. Jean-Louis GOUR	9 h / 20 h	NON	9 h / 20 h	NON
5 - 9	CC PAYS VIGANAIS, LE VIGAN – POMMIERS	NON	9 h / 20 h	NON	7 h / 15 h
6	KARTIX PARC	RECONNAISSANCE AUTORISEE UNIQUEMENT A PIED			

REGLEMENT PARTICULIER

59^{ème} Critérium des Cévennes

02/08/2017

17/21

6.2.1p Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissances. Grâce aux tracking, des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Un autocollant (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances devra être obligatoirement apposé sur le véhicule de reconnaissance, au milieu et en haut du pare-brise.

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Ils devront également inscrire leur choix des jours de reconnaissances. L'absence d'inscription sera considérée comme une infraction.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées. **Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.**

RAPPEL : Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye. **Le panachage WE – Semaine est interdit.** Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.2017.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Une zone de parking est disponible à Montpellier – Domaine de Grammont pour stocker les voitures de course entre la fin des reconnaissances (et shake down) et les vérifications techniques du lendemain (Vendredi 27 Octobre 2017) au Lycée Pierre Mendès France. Cette zone est accessible de 14 h à 21 h. Ce parking sera gardé.

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA 2017

Pour l'intégralité du Rallye, le Rallye du Championnat de France partira 20 minutes après la dernière voiture du Rallye VHC (Finale de la Coupe de France)

Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9p OUVREURS

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les ouvreurs sont autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur avec une demande en remplissant la feuille d'engagement spécifique mentionnant le type, le modèle, le N° d'immatriculation du véhicule ouvreur ainsi que les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. et d'une pièce d'identité. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés par 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient. Cette identification obligatoire fournie par l'organisateur pourra donner lieu à un droit maximum de 160 €

De plus, pour les ouvreurs un adhésif "Navette parc assistance" sera fourni afin de pouvoir apporter les notes sur le site de St Hippolyte du Fort..

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

UN SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté. Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur. Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une E.S., il est interdit à l'ouvreur de reprendre sa progression avant le passage du véhicule à damier

7.2p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p – Les signes distinctifs des officiels et des commissaires sont :

- Chasuble Rouge : Directeur de Course E.S.
- Chasuble Rouge : C.R.A.C.
(avec mention « Relations concurrents »)
- Chasuble Orange Barrée : Chef de Poste
- Chasuble Orange : Commissaire de Route
- Chasuble Jaune : Commissaire Sécurité
- Chasuble Noire : Commissaire Technique
- Chasuble Blanche : Médecin

7.3.16p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

· Avoir signifié par écrit* au Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book)sa décision de réintégrer le Rallye..

· Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 1 heure avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante ou à l'heure indiquée par le responsable des commissaires techniques.

· *NB : les demandes écrites devront intervenir au Collège des Commissaires Sportifs via la Direction de Course AU PLUS TARD au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :

-Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes

-Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures

-Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points sauf les points de Bonus de départ

Les concurrents réintégrant le Rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

-Pour les pilotes prioritaires FIA & FFSA

-Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées en cours d'Etape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5p EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2017

7.5.12.1 : EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors de l'ES6 (Kartix) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

7.5.17p SECURITES DES CONCURENTS

7.5.17.3p DEPANNAGE

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, placée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir par lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4p DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone indiqué au niveau du road book, briefing pilote et carnet de bord)..

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se traduire par une pénalité infligé par le collège des Commissaires Sportifs.

Au moment du passage de la voiture damier, les concurrents doivent préciser à celle-ci s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage. Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le véhicule damier.

La direction de course pourra aider les équipages dans leur démarche de recherche d'une société de dépannage.

7.5.20p SEANCE DE MISE AU POINT « BASE D'ESSAI »

Une séance d'essai sera organisée le Jeudi 26 Octobre 2017 de **15 h 00 à 19 h 00**, au nord de Montpellier sur les commune de Fontanes et de St Bauzille de Montmel, sur une distance de **3,5 Km** environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale.

Elle est réservée au concurrent qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquités un droit de 150 Euros.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné.

Les pilotes doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification"

La participation à cette séance entraîne l'interdiction formelle de tout essai privé quel qu'il soit dans la région du rallye.

IMPORTANT : Le commissaire technique responsable sera présent pour vérifier les principaux éléments de sécurité de chaque véhicule.

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2017

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, et à l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes,

Il sera établi :

- Un classement Général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin.
- Un classement « Trophée Michelin »
- Un classement Championnat de France « Junior »
- Un classement par Groupe et Classe hors pilotes inscrits au Championnat de France, au « Trophée Michelin » et au Championnat de France « Junior »
- Un classement Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

ARTICLE 10P - PRIX

REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du 59e CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Samedi 28 octobre 2017 à l'arrivée du rallye sur le podium - Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, est mis en place un parc de repositionnement (sous régime de parc fermé) en amont du podium.

10.1p PRIX EN ESPECES PAR CLASSE

NBRE DE PARTANTS PAR CLASSE	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}
1 à 3 partants	25 % X E		
4 à 5 partants	50 % X E		
6 à 10 partants	100 % X E		
11 partants et plus	100 % X E	50 % X E	25 % X E
Féminin	50 % x E		

(E = montant de l'engagement réellement payé limité à 1000 €)

Seront considérés comme « partants » tous les concurrents figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre part au Rallye.

Les concurrents du Trophée Promotion « Michelin » ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe. Les prix seront ceux découlant de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dès le Lundi 30 Octobre 2017, sauf vérifications finales en cours.

10.2p COUPES (les coupes ne sont pas cumulables)

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du Classement Scratch,
- Les 3 premiers équipages du Classement « Trophée Michelin »
- Les 3 premiers équipages du Classement de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Les 3 premiers équipages du Classement « Junior »
- Le premier équipage Féminin
- Les vainqueurs de chaque Classe
- Le premier équipage au Scratch licencié à l'ASA HERAULT (Trophée Jean-Louis GOUR)

10.3p PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE

Les 3 premiers du Classement Général, les 3 premiers du Classement « Junior » et 3 premiers du Classement « Trophée Michelin » doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse : Prés Esplanade Montpellier, immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

Nous remercions toutes les personnes prenant part au CRITERIUM DES CEVENNES de favoriser le plus possible les activités commerciales locales des hauts Pays cévenols, afin d'améliorer l'esprit amical et la compréhension que notre manifestation entretient avec tous les habitants.

Sauf accord préalable avec les Organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du CRITERIUM DES CEVENNES et à proximité immédiate est strictement interdit, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du CRITERIUM DES CEVENNES ou sur l'utilisation de son nom devra être autorisée par les organisateurs.